

ANNEE 2021

**SEANCE PUBLIQUE
DU 06 DECEMBRE 2021**

Délibération n°

2021095

Date de convocation : 02/12/2021

Date d'affichage : /2021

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents :
Pouvoirs :
Nombre de votants :

Vote :
Pour :
Abstention :
Contre :

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BASSUSSARRY

L'an deux mille vingt et un, le 06 décembre à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle Elgarrekin, située à la Maison pour Tous, Place de l'Eglise (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le jeudi 02 décembre 2021, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents :

Absents excusés :

Secrétaire de séance :

OJ n°7 : Décision modificative n°4 Budget Général

Rapporteur : M. Yannick BASSIER, adjoint délégué aux finances et aux ressources humaines

L'exécution du budget nécessite certains transferts de crédits, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le transfert de crédits entre sections, dont le détail figure dans le tableau ci-après.

▪ **Dépenses de fonctionnement :**

Chap	Libellé chap	Article	Diminution/Augment. de crédits
023	Virement à la section d'investissement	023	-31 200€
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	6811 Dotations aux amortissements	+31 200€

▪ **Recettes d'investissement :**

chap	Libellé chap	Article	Diminution/Augment. de crédits
021	Virement de la section de fonctionnement	021	-31 200€
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	28041582 Autres groupes, bâtiments et installations	+31 200€

Point Budget :

chap	Montant budgétisé au BP	Montant DM4	Montant budget après DM4
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
023	1 242 816.28€	-31 200€	1 211 616.28€
042	80 730€	+31 200€	111 930€
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
021	1 242 816.28€	-31 200€	1 211 616.28€
040	80 730€	+31 200€	111 930€

En conséquence, il est demandé aux membres du Conseil municipal,

- 1) d'accepter d'apporter au Budget primitif 2021 du budget général, les transferts de crédits entre sections, dans le sens des dépenses et des recettes ;
- 2) d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les actes correspondants.

APRES avoir entendu les explications données,

APRES en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

AUTORISE :

- les transferts de crédits proposés,
- Monsieur Le Maire à signer les actes correspondants.

Fait à Bassussarry, le 06 décembre 2021.

Le Maire,
Michel LAHORGUE

